

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-22-1253 du 05/10/2022

Arrêté du 13 septembre 2022

ARRÊTÉ RAPPORTANT MISE À DISPOSITION D'UNE AGENTE ADMINISTRATIVE DES FINANCES PUBLIQUES
SUR LE RÉSEAU DGFIP HORS MÉTROPOLE

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte mise à disposition d'une agente administrative des Finances publiques sur le réseau DGFIP hors métropole.

Date d'application : immédiate

DOCUMENTS À ABROGER

BOFIP-RHO-22-1142 du 02/09/2022

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ RAPPORTANT MISE À DISPOSITION D'UNE AGENTE ADMINISTRATIVE DES FINANCES
PUBLIQUES SUR LE RÉSEAU DGFIP HORS MÉTROPOLE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT MISE À DISPOSITION D'UNE AGENTE ADMINISTRATIVE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LE RÉSEAU DGFIP HORS MÉTROPOLE



ARRÊTÉ

rapportant mise à disposition d'une agente administrative des Finances publiques, au titre de l'année 2022

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu l'article L.241-2 du code des relations entre le public et l'administration.
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'État à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances publiques de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 24 mai 2022 portant délégation de signature (Direction générale des Finances publiques) ;
- Vu l'arrêté du 19 août 2022 portant mise à disposition d'une agente administrative des Finances publiques sur le réseau DGFIP, hors métropole ;
- Vu la décision du 19 août 2022.

ARRÊTE

:

Article 1.- Les dispositions ci-après de l'arrêté du 19 août 2022 susvisé sont retirées :

Identification			Ancienne situation			Nouvelle situation		
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Grade-Échelon Date de prise de rang	CSRH	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
LADINE	Lucie	000002269104	AAFIP 5 06/01/2022	59	DDFIP VAL-DE-MARNE Tout emploi	Centre de services partagés interministériel Chorus du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie Mise à disposition	AAFIP 5 06/01/2022	01/10/2022 durée : 1 an

Article 2.- La situation de Madame Lucie LADINE est rétablie conformément aux informations ci-dessous :

Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Affectation	Date d'effet
LADINE	Lucie	000002269104	59	DDFIP VAL-DE-MARNE	01/09/2019

Article 3.- Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques (BOFIP), section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 13 SEPTEMBRE 2022

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
L'INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
CHEFFE DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE - INSPECTEURS
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

SYLVIE BEAUVILLARD

BOFIP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme Fournel	